



DÉPARTEMENT
DE LA
Réunion



AGRICULTURE



SA KI FÉ ANSANM POU MANZ PÉI

PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL DU DÉPARTEMENT


**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**
*Liberté
Égalité
Fraternité*



PROGRAMME NATIONAL
POUR L'ALIMENTATION
**TERRITOIRES
EN ACTION**

Dans un contexte insulaire, amplifié ces dernières années par les crises sanitaire et économique, le défi de la souveraineté alimentaire est plus que jamais une priorité pour le Département de La Réunion. L'ambition étant d'offrir des produits de qualité, à coût de production maîtrisé, afin que les familles réunionnaises, notamment les plus modestes, puissent en bénéficier.

En complémentarité avec son plan stratégique agricole AGRIPéi 2030, et en liaison avec les différentes politiques publiques déployées en matière d'actions sociales ou de transition écologique et solidaire, le Département porte un Projet Alimentaire Territorial (PAT), intitulé "Sa ki fé ansanm pou manz péi".

Celui-ci vise à fédérer les différentes initiatives communales existantes pour ainsi co-construire une vision partagée avec tous les acteurs dont les citoyens, à travers notamment des assises départementales.

Le PAT départemental ambitionne par ailleurs de développer encore davantage les liens (économiques, culturels, pédagogiques...) entre producteurs et consommateurs, tout en accompagnant les acteurs de notre territoire, qui œuvrent pour relocaliser notre alimentation.

Ce PAT constitue un véritable pacte entre nos agriculteurs et les réunionnais et réunionnaises, afin de favoriser la consommation des produits locaux, de qualité et accessible à tous.

Cyrille Melchior
Président du Conseil départemental





4.5 POURQUOI UN PAT DÉPARTEMENTAL ?

UN PLAN D' ACTIONS
AMBITIEUX
DE 16 ACTIONS



8.9



6.7

ARTICULATIONS
AUTOUR DE 3 AXES



10 11

UNE GOUVERNANCE
CONCERTÉE

S
O
M
M
A
I
R
E



POURQUOI UN PAT DÉPARTEMENTAL ?

Dans un contexte social complexe, amplifié ces dernières années par des crises sanitaires et économiques, il est important que le Département de La Réunion puisse poursuivre et amplifier son action en faveur de la souveraineté alimentaire et ceci pour toute la population et plus fortement pour celle en situation de précarité.

Aussi, fort de ses compétences élargies (agriculture, action sociale, insertion économique, éducation, transition écologique et solidaire...), le Département entend mettre en place un projet fédérateur autour d'un objectif central, celui de favoriser une alimentation saine, locale et accessible à l'ensemble des Réunionnaises et des Réunionnais. Ce projet permettra également de coordonner les interactions avec les PAT communaux.



LE PAT DÉPARTEMENTAL,

LAURÉAT DE L'APPEL À PROJET PNA 2022-2023 AU SIA 2023

Le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, a validé le Projet Alimentaire Territorial (PAT) « Sa ki fé ansamn pou manz péi », déposé par le Département dans le cadre du Plan National Alimentaire.

Le Département de La Réunion fait ainsi partie des 35 lauréats nationaux et a obtenu officiellement la reconnaissance de niveau 1 lors du Salon International de l'Agriculture de 2023, remise par le Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire au 1er Vice-Président du Conseil Départemental, Mr Serge HOAREAU.



3. LE PAT DÉPARTEMENTAL, TRANSVERSAL ET FÉDÉRATEUR, S'ARTICULE AUTOUR DE 3 AXES

Le projet de PAT Départemental, résulte d'une analyse croisée de plusieurs politiques publiques mises en place par la collectivité (agriculture, actions sociales, éducation) et s'articule autour de 3 axes :

AXE 1 • FEDERER

Construire collectivement l'avenir du territoire en matière d'alimentation durable et accessible à tous, fondée en premier lieu sur la réalisation d'un diagnostic alimentaire partagé.

AXE 2 • CONTRIBUER

Participer et mettre en cohérence les politiques publiques territoriales pour produire plus et mieux pour l'ensemble de la population réunionnaise, en particulier celle en situation de précarité alimentaire.

AXE 3 • ACCOMPAGNER

Soutenir les initiatives privées du territoire et accompagner les agriculteurs vers la transition agroécologique afin d'atteindre la souveraineté alimentaire tout en préservant nos ressources naturelles.



Ce travail collaboratif avec les autres PAT offre des avantages multiples :

- mise en commun de moyens et d'outils ;
- mise en synergie des acteurs ;
- création d'une dynamique territoriale, pour renforcer la souveraineté alimentaire du territoire.



4. LE PAT DEPARTEMENTAL, UN PLAN D' ACTIONS AMBITIEUX DE 16 ACTIONS

Les 16 actions opérationnelles du PAT, construites en transversalité, répondent à plusieurs axes et thématiques du PNA. Quelques exemples :

LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE :

l'équipement de tous les collèges publics en tables de tri des déchets connectées, ou la mise en place de solutions de gestion et de valorisation des biodéchets comme les composteurs électromécaniques.



L'APPROVISIONNEMENT DE LA RESTAURATION COLLECTIVE :

créer un outil de production public de produits frais locaux, de qualité qui approvisionnera dans un 1er temps la restauration scolaire des collèges, mais qui pourrait aussi fournir des paniers frais à la population en précarité alimentaire à moindre coût.

LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE (JUSTICE SOCIALE) :

soutenir la création d'un espace de stockage mutualisé des denrées alimentaires, et le développement de nouvelles épiceries sociales et solidaires au sein des « zones blanches ».

LA RETERRITORIALISATION DE L'ALIMENTATION :

déployer un réseau d'AMAPEI et de boutiques de producteurs.

L'ÉDUCATION À L'ALIMENTATION DURABLE ET À LA SANTÉ :

sensibiliser les publics collégiens, soutenir des programmes d'éducation nutritionnelle, organiser un forum du goût et de l'alimentation dédié aux scolaires.



Parmi les 16 actions, des chantiers prioritaires pour l'amorçage du plan ont été identifiés :

- Créer une identité visuelle pour le PAT Départemental « Sa ki fé ansamn pou manz péi », et élaborer le plan de communication ;
- Constituer les instances de gouvernance et organiser les premières rencontres ;
- Lancer le diagnostic alimentaire partagé du territoire en matière de souveraineté alimentaire et d'accessibilité à tous de produits alimentaires locaux de qualité ;
- Organiser la 1^{ère} assise départementale de l'alimentation.



5. LE PAT DÉPARTEMENTAL, UNE GOUVERNANCE CONCERTÉE

Le Département constituera et réunira 3 instances de gouvernance avec les collectivités territoriales et les principaux acteurs et partenaires de l'agriculture et de l'alimentation. Cette organisation permettra de fédérer et de mettre en cohérence les actions du territoire (notamment des 9 PAT existants) et de bâtir tous ensemble une stratégie globale pour La Réunion.

CES 3 INSTANCES DE GOUVERNANCE SONT :

1. Un comité de pilotage, constitué du Département, des collectivités portant un PAT, l'Inter-PAT, l'Association des Maires, l'État et la Région Réunion
2. Des comités techniques, qui rassembleront les services du Département, les collectivités portant un PAT, l'Inter-PAT, l'Association des Maires, l'État et la Région Réunion et élargis aux acteurs et partenaires agricoles, de l'alimentation et sociaux.
3. Un comité de suivi interne, qui rassemblera uniquement les services du Département, et sera porté par l'équipe projet de la Direction de l'Agriculture et de l'Eau.

6. UN PROJET BIEN LANCÉ

Le 1er COPIL a eu lieu le 5 juillet 2023 au Collège Simon Lucas à l'Etang-Salé. En préambule, le principal, les professeurs et les élèves du collège ont présenté les différents projets menés au sein de l'établissement, dont le projet « Ti bazar vert », un jardin pédagogique qui valorise les biodéchets de la cantine et permet de sensibiliser les élèves à la production et à la consommation de produits locaux. La matinée s'est poursuivie par la visite de la cuisine du collège dans laquelle les actions de tri et de valorisation des biodéchets, menées par les équipes de la restauration scolaire, ont été valorisées. A cette occasion, l'acquisition prochaine d'une table de tri a été annoncée.

Les participants ont ensuite pris place dans le réfectoire pour une présentation globale de l'outil PAT et de l'INTERPAT, suivie de la présentation du plan d'actions du Projet Alimentaire Territorial de la Collectivité départementale. Cette rencontre s'est achevée par un atelier de travail autour de l'élaboration du cahier des charges du diagnostic alimentaire, action phare inscrite dans le PAT départemental.

7. LE PAT DÉPARTEMENTAL, UNE DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE

Chaque action sera suivie quantitativement et qualitativement par des indicateurs de réalisation. Les indicateurs de réalisation permettront de suivre et d'évaluer de façon opérationnelle les actions mises en œuvre, et leur impact.





DÉPARTEMENT
DE LA
Réunion

departement974.fr



AGRICULTURE

AVEC VOUS, POUR NOTRE TERRITOIRE